# LA CHÂTELLENIE DE MONTMORENCY DES ORIGINES À 1368

# ASPECTS FÉODAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

PAR

BRIGITTE BÉDOS

#### **SOURCES**

Les membres de la famille de Montmorency interviennent dans de nombreux actes conservés aux Archives nationales; un dépouillement systématique des séries de la section ancienne a permis de réunir une documentation disparate mais néanmoins importante; les fonds ecclésiastiques (abbayes de Saint-Denis, du Val-Notre-Dame, du Temple, séries L et S) fournissent des renseignements particulièrement riches sur les domaines religieux assis dans la région de Montmorency, ainsi que sur l'implantation territoriale des châtelains en leur châtellenie.

Face aux sources ecclésiastiques, les archives laīques paraissent de faible poids : le musée Condé, à Chantilly, renferme, dans la série BA (57 cartons et 143 registres), les papiers du duché de Montmorency-Enghien et des fiefs qui en dépendent; la documentation se fait abondante pour le xve siècle et les siècles suivants; pour la période antérieure, seul le registre 25 (107 B4) contenant le cartulaire des fiefs de Montmorency au xive siècle, que vient compléter un document des Archives nationales (P 41 : aveu de sa châtellenie par le seigneur de Montmorency en 1368), permet une évaluation précise des seigneuries laïques du ressort de la châtellenie de Montmorency. Quant au domaine propre des Montmorency, sa délimitation reste soumise aux hasards de la conservation des actes tant laïques qu'ecclésiastiques; aucun compte conservé ne permet de reconstituer un budget ou d'établir la liste des revenus tirés par les châtelains de leur châtellenie.

Les pièces justificatives, éditées en abondance par Du Chesne dans l'Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval, remédient dans certains cas à la disparition d'actes survenue au cours de la Révolution et postérieurement.

#### INTRODUCTION

La châtellenie de Montmorency évoque avant tout une célèbre famille d'Ile-de-France qui obtint au xvie siècle le titre de duc et pair; l'aspect généa-logique l'avait jusque-là emporté dans les études consacrées à ce lignage. Considérer la châtellenie comme une entité territoriale propre, soumise aux lois d'agencement de la société féodale, c'est réintégrer les châtelains de ce lieu dans le contexte social des premiers temps féodaux, considérer leur apparition à travers la formation du ressort châtelain, démontrer que l'unité d'une circonscription féodale n'est liée qu'au pouvoir de juridiction du maître d'un château; partagée en diverses seigneuries, dont le domaine des Montmorency, la châtellenie prête alors son cadre à des recherches plus larges touchant à l'économie, à la société et à la vie de la région parisienne.

## PREMIÈRE PARTIE

## FORMATION, ÉVOLUTION, STRUCTURES DE LA CHÂTELLENIE

La notion de châtellenie n'apparaît que lorsque le castrum, d'ensemble fortifié qu'il était s'entoure d'un détroit sur lequel le détenteur du château exerce des droits, évolution achevée pour la châtellenie de Montmorency à l'extrême fin du XIIe siècle; elle relève alors du Châtelet de Paris, mais n'en reste pas moins dépendante du pouvoir royal dont les volontés administratives déterminèrent sa cohésion au profit des seigneurs de Montmorency. Ceux-ci assurent leur domination par la possession du château et l'établissement d'un vaste réseau de vasselage dont ils sont la clef de voûte. Rentiers du sol? Certes, mais également des droits attachés à la souveraineté dont ils jouissent en leur châtellenie.

### CHAPITRE PREMIER

#### ASSISE GEOGRAPHIQUE

Assise au cœur de l'Île-de-France, dans le Parisis, la châtellenie de Montmorency se caractérise par la diversité des terrains qui la composent, et que l'érosion a mis en valeur : sable, argile, calcaire, gypse. A cette variété de sols correspond un relief accidenté, attesté par les buttes de Montmorency, Sannois, Écouen, la dépression creusée par la vallée de Montmorency. L'abondance des marais, des rus, des fontaines prouvent la longue stagnation des eaux en cette région. A terroir varié, cultures variées : froment, avoine, seigle, fèves, vignes en grande majorité et vaste présence de la forêt comprenant les actuels massifs de Montmorency et l'Îsle-Adam. Un climat tempéré, plutôt doux, permet la diversité de ces cultures et notamment celle de la vigne.

Partant de Paris, des voies importantes traversent la châtellenie, sur lesquelles les châtelains du lieu établirent des péages lucratifs : la route de Rouen, passant par Ermont où elle est connue sous le nom de chaussée Jules César; la route d'Amiens et Boulogne-sur-Mer; la route de Beauvais par Beaumont; la route de la vallée de Montmorency. Ce complexe routier est avantageusement complété par la proximité de la Seine et de l'Oise. Région de transit pour les marchands ravitaillant Paris, la châtellenie de Montmorency est un territoire dont les rois doivent s'assurer.

## CHAPITRE II

### L'AIRE DE LA CHÂTELLENIE AVANT L'ARRIVÉE DE BOUCHARD

Les libéralités des souverains mérovingiens et carolingiens démembrèrent le fisc du nord de Paris au profit de l'abbaye de Saint-Denis, qui devint de ce fait le plus important seigneur foncier de la région.

La création du duché de France par Charles le Chauve en faveur de Robert le Fort mit le Parisis dans la main des Capétiens; Robert le Fort eut pour tâche de le doter de structures défensives suffisantes pour arrêter les incursions normandes; il procéda alors à la construction des castra de Gonesse et de Montmorency. Le castrum de Montmorency ne résista pas à l'assaut normand de 886, date à laquelle il fut détruit; il n'en reste pas moins possession capétienne, isolé au milieu des domaines dionysiens qui l'enserrent de toutes parts.

#### CHAPITRE III

## L'INSTALLATION DE BOUCHARD LE BARBU DANS LE « CASTRUM » DE MONTMORENCY

L'étude de l'origine des Montmorency se heurte au fait que tous les documents concernant les premiers Bouchards sont des faux notoires; cependant leur confrontation, leur recoupement avec des sources contemporaines ou postérieures invitent à établir la généalogie suivante : Aubry, tige du lignage de Montmorency, parent (à un degré difficile à préciser) de Foulque le Roux, comte d'Anjou, eut pour fils Bouchard de Bray qui épousa Ildegarde, parente (peut-être fille) de Thibaut, comte de Chartres et de Blois; de cette union naquirent Bouchard le Barbu, premier seigneur du castrum de Montmorency, et Aubry de Vihiers.

Par l'alliance qu'il contracta avec la veuve de Hugues Basseth, Bouchard le Barbu détient le castrum de l'île Saint-Denis; l'abbaye de Saint-Denis prend ombrage de l'installation de ce nouveau venu qui prétend contrôler la Seine au niveau de l'île, la gênant dans les avantages économiques dont elle jouissait. Sur les plaintes de Vivien, abbé de Saint-Denis, Robert le Pieux éloigne Bouchard le Barbu à Montmorency et le charge de reconstruire la forteresse de ce lieu. La distance mise entre les deux antagonistes ne résolut pas le conîlit que l'expension de la famille de Montmorency entretint jusqu'à l'établissement d'un statu quo dans la dernière décennie du XIIIe siècle.

### CHAPITRE IV

l'expansion des seigneurs de montmorency : l'organisation de la féodalité jusqu'en 1150

La châtellenie est un exemple de l'organisation de la féodalité parisienne, qui évolua de façon anarchique tant que les Capétiens ne purent faire entrer les seigneurs d'Île-de-France dans une stricte dépendance. Comment déterminer cette organisation pré-féodale? L'examen des documents relatifs aux dîmes et aux laïcs qui les possèdent, aux prisées des maladreries, fournit des indications sur les suzerainetés exercées au sein du territoire qui devait constituer la châtellenie de Montmorency : faible prépondérance de l'évêque de Paris, présence massive de l'abbaye de Saint-Denis et de son vassal, Mathieu, seigneur de Villiers-le-Bel. C'est donc au détriment de ces derniers que les Montmorency s'implantèrent dans la région; leur châtellenie résulte du souci qu'ils eurent d'asseoir leur fortune territoriale, soutenu sinon encouragé par la volonté d'organisation de la vicomté de Paris qui caractérise la politique de Philippe Auguste.

## CHAPITRE V

#### LE DOMAINE

L'unité de la châtellenie, considérée comme un détroit sur lequel les seigneurs de Montmorency exercent leur puissance politique, disparaît si l'on s'attache à déterminer l'étendue, la profondeur, la réalité des droits dont jouissaient les châtelains sur les hommes et les terres.

Faute d'une documentation précise, les facteurs qui présidèrent à la constitution du domaine montmorencéen, sans être totalement hypothétiques, restent difficiles à appréhender : ni les mariages contractés par les seigneurs de Montmorency, ni les donations dont ils furent l'objet, ni les achats ne permirent à eux seuls l'établissement du domaine foncier. En revanche, le principe de protection contribua à former autour du sire de Montmorency, maître du castrum, un réseau de vassalité dont l'expression concrète, le fief, morcela son domaine foncier mais renforça sa suzeraineté et les droits qui y étaient attachés. Quant aux terres, tenures et réserves, leur possession semble le résultat d'usurpations commises au détriment de l'abbaye de Saint-Denis, comme le prouvent les conflits constants qui opposèrent les seigneurs de Montmorency aux moines dionysiens, défenseurs avec l'acharnement du désespoir de leurs droits et domaines fonciers si souvent usurpés.

Les bénédictins avaient voulu limiter les châtelains dans leur expansion territoriale; les rois Louis IX et Philippe V tentèrent de limiter l'autonomie judiciaire de la châtellenie en substituant au seigneur de Montmorency un prévôt royal: Philippe Auguste avait organisé la féodalité en châtellenies; ses successeurs veulent transformer celles qui sont encore indépendantes en ressorts administratifs royaux. Néanmoins les sires de Montmorency furent

maintenus en la saisine de la haute justice, agent d'unification propice au renforcement de leur pouvoir castral que desservait par ailleurs le morcellement féodal.

Plus que leur domaine foncier, c'est l'exploitation financière et politique des droits attachés à leur suzeraineté qui assura aux châtelains de Montmorency une solide implantation au sein de leur châtellenie.

#### CHAPITRE VI

### LA POSITION DES CHÂTELAINS DE MONTMORENCY DANS LA SOCIÉTÉ FÉODALE

Désignés sous le terme de dominus, de miles, les sires de Montmorency appartiennent à la classe juridique des nobles; à mesure que s'unifiait cette classe, englobant les simples chevaliers qui de ce fait se trouvaient sur un pied d'égalité avec eux, ils structurèrent leur entourage en définissant leur prééminence : dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Montmorency se désignent sous le terme de baron.

Durant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, ils vécurent en promiscuité avec les chevaliers qui composaient leur *curia*. Au siècle suivant le système féodal fondé sur le conseil et le service militaire fait place à une vassalisation des rapports : le devoir du vassal se réduit à l'hommage tandis que le châtelain s'isole derrière une administration chaque jour plus spécialisée.

### CONCLUSION

Bien qu'isolé au milieu des possessions dionysiennes, le castrum de Montmorency permit à ses occupants, descendants de Bouchard le Barbu, de former un détroit sur lequel ils établirent à leur profit des droits dont le plus important est l'exercice de la haute justice souveraine, qui leur procurait un moyen d'action sur tous leurs ressortissants.

#### DEUXIÈME PARTIE

# ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX (XIº-XIVº SIÈCLES)

Évoquer la châtellenie de Montmorency et rester sur l'image d'une entité territoriale unifiée sous la suzeraineté des sires de Montmorency serait commettre un contre-sens historique pour une période où la propriété ne résulte pas d'une plénitude de jouissance, mais varie suivant la superposition de différents droits pesant sur des terres diversement tenues. L'étude des seigneuries laïques et ecclésiastiques constituées sur le territoire de la châtellenie révèle des institutions autonomes d'ordre économique et social.

#### CHAPITRE PREMIER

#### LES FORTUNES ECCLÉSIASTIQUES

Les abbayes bénédictines de vieille observance — Saint-Denis, Saint-Martin de Pontoise, Saint-Martin-des-Champs — possessionnées sur le territoire de la châtellenie de Montmorency observent dans la gestion de leurs domaines une attitude économique commune qui tend à faire de l'achat, et donc de la recherche du numéraire, un moyen de satisfaire aux besoins de la communauté : toutes leurs terres sont accensées, une grande attention est attachée à la perception de la dîme et autres rentes du sol. La dévaluation monétaire du XIIIe siècle, l'animation des circuits monétaires qui éleva le prix des denrées diminuèrent le trésor monétaire de ces établissements; pour y remédier, ils procédèrent au rachat de leurs censives avec l'idée de revenir au faire-valoir direct, ou de réévaluer le loyer de la terre.

Dans leurs maisons de Cernay, Montmorency, Rubelles, les Templiers connurent les mêmes problèmes que les bénédictins de vieille observance, desquels ils se rapprochent pour la gestion de leurs domaines, malgré une règle monastique différente et une activité généralement autre que celle de

rentiers du sol.

Face aux abbayes bénédictines qui perdaient leur dynamisme en recherchant des solutions temporaires à leurs difficultés budgétaires, de nouvelles communautés, notamment celle du Val, cistercienne, dont l'économie reposait sur le faire-valoir direct, procéda à des essartages dans les forêts de Montmorency et de L'Isle-Adam, pratiqua l'élevage, se livra au commerce du bois, du vin; ses larges disponibilités monétaires la désignaient comme créancière aux seigneurs locaux.

Exploitées et gérées de façon différente suivant la règle de l'ordre qui les possédait, ces fortunes ecclésiastiques connurent des destins divers, qui toutefois subirent les mêmes malheurs lors des crises du XIV<sup>e</sup> siècle. Occupant une large superficie de la châtellenie de Montmorency, elles lui imprimèrent en partie le dynamisme économique qui la dota de vignobles de qualité et en

fit un terroir riche et peuplé.

#### CHAPITRE II

#### LES FORTUNES LAÏQUES

Le territoire de la châtellenie de Montmorency, unifié sous le pouvoir suzerain du châtelain, est néanmoins parsemé d'enclaves seigneuriales à caractère de centres agricoles qui gardèrent sous leur autorité des sujets échappant totalement à l'exploitation économique du châtelain. Les seigneurs en sont de simples chevaliers dont le lignage, ébranlé par les donations, les partages

successoraux, les difficultés budgétaires disparaît au XIIIe siècle au profit de la partie montante de la société qui forma ses domaines fonciers des dépouilles de cette petite noblesse désargentée : la grande noblesse, en majorité composée des branches issues du lignage montmorencéen; les paysans, enrichis grâce à la plus-value de leur terre et aux bénéfices des ventes de récoltes dont ils disposaient en grande partie étant donné la modicité du loyer de la tenure; les notables parisiens du monde politique, administratif, militaire ou commercial, qui ne parvinrent cependant pas à constituer les patrimoines que leur permettait leur fortune, mais dont l'installation irréversible eut des répercussions sur l'aspect de la propriété : le morcellement féodal fait place à un remembrement systématique des domaines qui tombent entre leurs mains.

Des tableaux présentent les patrimoines fonciers laïques de 1350 à 1370 et l'évolution comparée des patrimoines nobles et des fortunes roturières de

1350 à 1370.

### CHAPITRE III

#### LE MONDE RURAL

L'accroissement démographique accompagné de l'extension des terres arables modifia la condition du paysan tenancier : dans un premier temps, du fait du morcellement du manse, son mode de vie reste précaire; mais les défrichements équilibrèrent le rapport homme-terre. Face au seigneur foncier avide de redevances en argent, le tenancier est maître de sa récolte pour laquelle la région offre de nombreux débouchés; l'intrusion du numéraire dans son budget lui permet de racheter certaines exactions et corvées, de spéculer sur la plusvalue prise par la terre, voire d'y investir ses économies. De la masse paysanne des tenanciers se dégage une élite dont les membres sont qualifiés de bourgeois; cette bourgeoisie rurale reste cependant distincte de la bourgeoisie urbaine en ce qu'elle trouve une limite à son autonomie dans les droits que le seigneur conserve sur la terre qu'elle exploite, et dont les fruits lui permettent des activités commerciales. Mais l'intrusion de l'argent dans les campagnes eut pour conséquence la formation d'un écran entre les maîtres du sol et les tenanciers, disloquant les liens de dépendance personnelle pour les transformer en rapports économiques.

La proximité de Paris détermina en partie la prospérité économique de la châtellenie au XIIIe siècle : elle offrait débouchés, capitaux, lui imprimait son dynamisme commercial, accélérait l'exploitation de ses ressources diverses : vin, céréales, bois, plâtre, sable, élevage. Mais l'influence parisienne fut fortement secondée par l'essor d'une population rurale que l'exiguïté des terres poussa à la conquête de nouveaux terroirs, à l'insertion dans les échanges commerciaux.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la Peste noire, les ravages de la guerre et les mauvaises récoltes réduisirent à néant la richesse de la région. Les fortunes urbaines, intactes, trouvent alors des possibilités d'investissement dans les terres abandonnées par leurs tenanciers, et de ce fait participent aux reconstructions qui dès 1350 réanimèrent les campagnes du nord de Paris.

#### CONCLUSION

Les châtelains de Montmorency n'ont pas assis leur position sur une supériorité foncière, mais sur une capacité d'exercice de droits souverains qui leur assura sur un territoire infiniment morcelé du point de vue de l'occupation des terres une emprise totale. L'étude comparée de la formation, des articulations d'autres châtellenies d'Ile-de-France permettrait de préciser cette appréciation concernant le pouvoir souverain détenu par le châtelain.

Du point de vue économique et social, la région montmorencéenne connaît les succès viticoles et les vicissitudes propres à la région parisienne au XIV<sup>e</sup> siècle; elle s'en démarque néanmoins par une grande variété de ressources complémentaires qui fournirent à sa paysannerie, outre un niveau de vie élevé, ides possibilités d'émancipation.

#### **ANNEXES**

Tableaux accompagnés d'une carte, établissant pour chaque seigneur de Montmorency l'état de ses droits et possessions au sein de la châtellenie.

#### PIÈCES JUSTIFICATIVES

Contrat de pariage conclu entre Bouchard V et Henri de Hugot (avant 1189). — Amendement des coutumes de la châtellenie de Montmorency (1189-1190). — Testament de Thibaut de Montmorency (décembre 1268). — Aveu du fief de la mairie de Montmorency (fin du XIIIe siècle). — Redevances perçues par le seigneur de Montmorency sur son domaine (1368).

# CARTES, CROQUIS, GRAPHIQUES

Le ressort féodal de la châtellenie de Montmorency. — Carte des routes traversant la châtellenie. — Origine et descendance de Bouchard de Bray. — Carte de l'organisation de la féodalité au nord de Paris du xiº siècle à 1150. — Plan et situation supposés du castrum féodal de Montmorency. — Croquis généalogique illustrant le retrait lignager opéré par Charles Ier en 1369. — Carte des possessions ecclésiastiques dans la châtellenie au début du xivº siècle. — Généalogies des lignages de Tour-Bailleul, Mauléon-Cernay et Cernay, Puiseux, Choisel de Chennevières, Piscop, Eaubonne, Franconville, Bateste, Groslay, Montmorency-Laval et Montmorency-Attichy, Montmorency-Saint-Leu, Montmorency seigneurs de Conflans et de Maffliers, Montmorency-Bouqueval. — Croquis des types d'habitat rencontrés dans la châtellenie. — Photos de vieilles caves médiévales récemment découvertes dans la partie la plus ancienne de Montmorency.